

**225C1883**  
FR0012532810-FS0939

6 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**WAGA ENERGY**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2025, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management<sup>1</sup> (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 novembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société WAGA ENERGY et détenir 1 320 668 actions WAGA ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 5,14% des droits de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WAGA ENERGY sur le marché.

---

<sup>1</sup> Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé, au 1<sup>er</sup> novembre 2025, de 25 676 706 actions représentant 25 696 879 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.